

République Française

Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20231013-DEL2023-S06-016-DE
Date de télétransmission : 13/10/2023
Date de réception préfecture : 13/10/2023

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 3 octobre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 3 octobre 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 27 septembre 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, Mme JOAQUIM-BOURALY, M. PRUNUS, Mme VIGNON, M. MBANZA, Mme DAHAN (A partir de 20h26), M. SCHNEIDER, Mme PETIT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme DELAMARE, M. LOUIS, M. CLAUSSMANN, Mme MARTY, Mme DAHAN (jusqu'à 20h26).

Procurations : Mme DELAMARE a donné pouvoir à M. DUVIVIER, M. LOUIS à Mme CANTET, M. CLAUSSMANN à M. LANOY.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2023/S06/016

Objet : Modification du tableau des effectifs du personnel communal – Créations et suppressions de postes

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2023/S05/006 du 4 juillet 2023 modifiant le tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu le projet du tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 25 septembre 2023 ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs des agents communaux afin de suivre l'évolution des besoins de la commune en matière d'emplois ;

Considérant que le conseil municipal crée les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services et supprime des effectifs les emplois non susceptibles d'être pourvus ;

Vu l'avis de la commission finances, économie, ressources humaines, administration générale et sécurité publique du 26 septembre 2023 ;

Vu le rapport présenté par Madame MOLIN BERTIN, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article 1 : DECIDE la suppression des postes suivants :

- Les suppressions de postes (grades) suite à nomination pour avancement de grade, mutation, départ de la collectivité ou réexamen du grade cible pour les recrutements se décomposent comme suit :

Nombre d'emplois	Grade	TC/TNC	Durée hebdomadaire	Motif
1	Gardien Brigadier	TC	37 heures 30	Modification du grade cible pour un recrutement
1	Adjoint administratif	TC	37 heures 30	Modification du grade cible pour un recrutement

- Les suppressions de postes (emplois) suite à des ajustements d'organisation se décomposent comme suit :

Nombre d'emplois	Grades	TC/TNC	Durée hebdomadaire	Fonctions
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	37 heures 30	Responsable secteur comptabilité des services à la Direction des Finances
4	Adjoints administratifs	Temps complet	37 heures 30	Agents comptables à la Direction des Finances
1	Rédacteur	Temps complet	37 heures 30	Référent Pôle Réseaux Sociaux

1	Rédacteur	Temps complet	37 heures 30	Chargé de communication numérique
---	-----------	---------------	--------------	-----------------------------------

Ces suppressions sont liées à des réorganisations de services.

Article 2 : DECIDE la création des emplois permanents suivants :

- Les créations de postes (emplois) correspondent à des besoins suite à des recrutements à venir et notamment dans le cadre d'ajustements organisationnels, les crédits sont inscrits au budget :

Nombre d'emplois	Grades	TC/TNC	Durée hebdomadaire	Fonctions
1	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Temps complet	37 heures 30	Chef du Service Comptabilité Budgétaire
3	Adjoints administratifs	Temps complet	37 heures 30	Chargé de gestion budgétaire et comptable (Référénts de Pôles) à la Direction des Finances
1	Rédacteur	Temps complet	37 heures 30	Chargé de gestion budgétaire et comptable (Réfèrent de Pôle) à la Direction des Finances
1	Rédacteur	Temps complet	37 heures 30	Chargé de communication numérique et réseaux sociaux
1	Rédacteur	Temps complet	37 heures 30	Réfèrent de Communication interne
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Agent d'exploitation des équipements sportifs
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	A.S.V.P
1	Adjoint Administratif	Temps complet	37 heures 30	Chargé de Gestion administrative et matérielle

2	Adjoints d'animation	Temps complet	37 heures 30	Animateurs
2	Infirmiers en soins généraux	Temps complet	37 heures 30	Infirmiers Scolaires
4	Agents spécialisés principaux de 2 ^{ème} classe	Temps complet	37 heures 30	Agents spécialisés des écoles maternelles
1	Adjoint administratif	Temps complet	37 heures 30	Gestionnaire administratif Direction de la Petite Enfance
2	Adjoints techniques	Temps complet	37 heures 30	Agents polyvalents au Service Restauration Gardiennage Entretien des Locaux
9	Adjoints techniques	Temps complet	37 heures 30	Agents de puériculture
1	Educateur de Jeunes Enfants	Temps complet	37 heures 30	Educateur de jeunes enfants
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Cuisinière
4	Auxiliaires de puériculture	Temps complet	37 heures 30	Auxiliaires de puériculture
1	Agent maitrise de	Temps complet	37 heures 30	Chef d'équipe Espaces verts Secteur 2
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Jardinier
1	Adjoint technique	Temps complet	37 heures 30	Magasinier
1	Adjoint administratif	Temps complet	37 heures 30	Agent d'accueil Guichet unique d'accueil
1	Attaché	Temps complet	37 heures 30	Directeur de la Jeunesse et des sports

- Les créations de postes (grades) à l'effectif budgétaire correspondent à des besoins pour des recrutements à venir et des avancements de grades à opérer :

Nombre d'emplois	Grades	TC/TNC	Durée hebdomadaire	Motifs
1	Brigadier-Chef principal	Temps complet	37 heures 30	Modification du grade cible pour le recrutement
4	Adjoint administratif principaux de 1 ^{ère} classe	Temps complet	37 heures 30	Avancements de grade à prévoir
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	37 heures 30	Avancement de grade à prévoir
41	Adjoint techniques principaux de 1 ^{ère} classe	Temps complet	37 heures 30	Avancements de grade à prévoir
9	Adjoint techniques principaux de 2 ^{ème} classe	Temps complet	37 heures 30	Avancements de grade à prévoir
4	Adjoint d'animation principaux de 1 ^{ère} classe	Temps complet	37 heures 30	Avancements de grade à prévoir
7	Agents de maîtrise principal	Temps complet	37 heures 30	Avancements de grade à prévoir
1	Attaché principal	Temps complet	37 heures 30	Avancement de grade à prévoir
3	Educateurs de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Temps complet	37 heures 30	Avancements de grade à prévoir
1	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	37 heures 30	Avancement de grade à prévoir
1	Ingénieur Principal	Temps complet	37 heures 30	Avancement de grade à prévoir
1	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	37 heures 30	Avancement de grade à prévoir
1	Attaché	Temps complet	37 heures 30	Création de poste
1	Rédacteur	Temps complet	37 heures 30	Modification du grade cible pour un recrutement

Article 3 : ACTE que tous les emplois ouverts au recrutement doivent être, en priorité, pourvus par des agents fonctionnaires titulaires et qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, par dérogation, la Collectivité peut pourvoir les emplois permanents par des agents contractuels de droit public recrutés sur la base des articles L332-14, L332-8 1°, L332-8 2°, L332-12, L326-1, L352-4 et L352-5 du code général de la fonction publique.

Article 4 : APPROUVE le tableau des effectifs ci annexé.

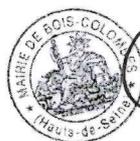
Article 5 : IMPUTE les dépenses afférentes aux emplois figurant dans le tableau visé à l'article 4, sur le budget communal.

28 voix pour : M. RÉVILLON, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme De PRATI, Mme ROSSIGNOL de la RONDE, M. SIBON, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, Mme JOAQUIM-BOURALY, M. CLAUSSMANN, Mme PETIT.

1 voix contre : Mme LEVEQUE.

et 5 abstentions : M. PRUNUS, Mme VIGNON, M. SCHNEIDER, Mme DAHAN, M. MBANZA.

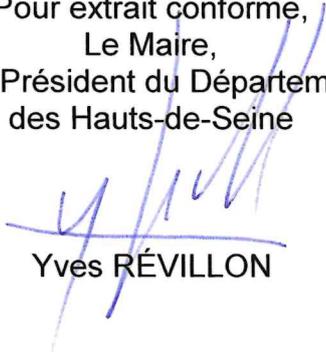
Le Secrétaire de séance,
Conseiller Municipal,




Michel DUVIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Le Registre dûment signé
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine




Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le **13 OCT 2023**
Et de la publication le **14 octobre 2023**